

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

- Examen du rapport d'activité (juillet 2007-
novembre 2008) sur le thème de l'égalité entre
filles et garçons dans le système éducatif
Mme Marie-Jo Zimmermann, rapporteure).....2

Mardi
2 décembre 2008
Séance de 17 h 15

Compte rendu n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

**Présidence
de Mme Marie-Jo
Zimmermann,
*présidente***



La Délégation a examiné les conclusions du rapport d'activité sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif.

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente a présenté les propositions de recommandations.

Mme Martine Martinel. On ne peut qu'être d'accord avec les recommandations qui sont formulées.

M. Jean-Luc Pérat. Il va falloir maintenant veiller à l'application de ces recommandations. Une évaluation est-elle prévue ?

Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente. Une évaluation de la mise en œuvre de la convention interministérielle est prévue avec la fixation d'objectifs chiffré et d'un échéancier.

Le rapport et les recommandations suivantes ont été adoptés par la Délégation :

La Délégation, en conséquence formule des recommandations :

- relatives à l'application de la convention interministérielle de 2006 sur l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif :

- Procéder à une évaluation de l'action de chacun des ministères partie à la convention, en fixant des objectifs chiffrés et un échéancier pour leur réalisation;

- Inciter aux déclinaisons régionales de la convention interministérielle, en y associant les régions notamment au travers des contrats de plan État-région et suivre leur mise en place;

- Mobiliser autour des réunions inter-académiques organisées par le comité de pilotage de la convention en faisant connaître les engagements des parties et les objectifs retenus ;

- Demander aux rectorats de veiller, avec l'appui des délégués académiques à l'égalité des chances, à ce que les projets d'établissements et les règlements intérieurs de ceux-ci incluent les questions d'égalité filles garçons afin d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative ;

- Faire connaître la convention auprès des enseignants et des personnels de l'éducation nationale.

- relatives à la formation initiale et continue des enseignants :

La réforme de la formation des enseignants doit être l'occasion d'intégrer l'éducation à l'égalité dans leur formation, dès la phase de pré-professionnalisation. La délégation recommande :

- de parvenir à la mise en place dans les universités de formations sur le thème de l'égalité fille garçon, que ce soit au moyen de modules pédagogiques spécifiques, ou que cette

question soit abordée au sein de modules sur le système éducatif ou encore de façon transversale dans les enseignements. Ces formations pourront avoir lieu dans le cadre des masters disciplinaires ou de masters dédiés selon le type d'organisation retenu par l'université.

- de donner une orientation au niveau ministériel en ce sens et de faire figurer cet objectif dans les contrats quadriennaux d'objectifs et de gestion conclus entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur.

- de développer la formation des formateurs sur les questions d'égalité filles garçons et de genre ;

- d'encourager les cursus universitaires et la recherche sur l'histoire des femmes et du genre par la création de postes fléchés sur ces sujets ;

- d'intégrer l'éducation à l'égalité filles-garçons dans les plans académiques de formation. Pour plus d'efficacité, cette formation devrait figurer, de façon transversale, dans chacune des formations proposées par une approche de « genre » ;

- relatives à l'éducation à l'égalité :

- Mettre en place un véritable processus continu d'actions pédagogiques en faveur de l'égalité, dès le début de la scolarité, jusqu'à l'enseignement supérieur ;

- Faire apparaître explicitement l'égalité fille garçon dans le socle commun de connaissances et de compétences ;

- Prendre en compte la place des femmes dans l'histoire et la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes, en particulier dans les programmes de la nouvelle seconde qui vont être élaborés ;

- Éliminer les stéréotypes des manuels scolaires qui vont être publiés à la suite des nouveaux programmes du primaire et du collège, conformément aux recommandations de la HALDE en réaffirmant cet objectif auprès des éditeurs.

- relatives à la diversification des orientations

- Sensibiliser les Conseillers d'orientation à la question de la mixité professionnelle ;

- Généraliser la contractualisation avec les branches professionnelle pour promouvoir l'égalité d'accès des filles et des garçons à tous les métiers ;

- Veiller à l'intégration de la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes filles, dans les contrats d'objectifs et de moyens signés entre l'Etat et les régions et en évaluer les résultats ;

- relatives à l'accès des femmes aux métiers scientifiques et technologiques

- Développer une véritable stratégie d'orientation vers les métiers scientifiques et technologiques, en valorisant spécifiquement l'accès des femmes à ces carrières ;

- Multiplier et relayer les actions de sensibilisation des filles aux carrières scientifiques menées par les différents partenaires, notamment les associations de femmes scientifiques ;

- Encourager les candidatures féminines aux grandes écoles par la création de places d'internat de filles dans les lycées comprenant des classes préparatoires aux grandes écoles, en mobilisant les régions qui ont compétence sur cette question.

